

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 mai 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Grosbois donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Capanema, Mme Thibault, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 07-01 du 16 mai 2019

### APPEL À AGIR 2019 « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 3 : ENGAGEMENT CITOYEN, RENOUVELLEMENT DE L'URBANITÉ ET CULTURES URBAINES – SOUTIEN AUX PROJETS INTERNATIONAUX ET EUROPÉENS – SUBVENTIONS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation ;

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

- Rugby Olympique de Pantin : 6 500 €
- Yes Akademia : 10 000 €
- Clowns d'ailleurs et d'ici: 4 000 €
- Ethnoart : 5 000 €
- MAM 93 : 4 000 €
- Femmes Promotion du Comportement : 4 000 €
- Mitsinjo : 3 000 €
- UDCRN : 4 000 €
- Association Espoirs : 4 000 €
- Solidarités Jeunesses : 8 000 €
- Parcours le Monde : 8 000 €
- AC LE FEU : 4 500 €
- Institut Européen Recherche Formation : 5 000 €
- Coordination Eau Île-de France : 5 000 €



- ERA 93 : 5 000 €
- Alter-Natives : 5 000 €

- PRESCRIT l'apposition du logotype de l'appel à agir IN Seine-Saint-Denis du Département sur tout document de communication des associations relatif à ces actions.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*